

Lévesque, Claudette

De: Manon Lab [nonamlab@hotmail.com]
Envoyé: 12 mars 2014 12:02
À: Greffe
Objet: R-3854-2013

À qui de droit,

C'est avec une profonde déception que mon conjoint et moi avons constaté, samedi le 8 mars 2014, que des gens d'hydro-Québec étaient venus à notre domicile pour installer un compteur à radiofréquences Itron type C1SR. J'avais pourtant communiqué avec quelqu'un au service à la clientèle chez hydro-Québec en février dernier pour partager mes inquiétudes. Lors de cet appel, j'ai demandé que l'on écrive à mon dossier que nous élevions des abeilles et j'ai spécifié que nous souhaitions être prévenus avant que l'on touche à notre compteur.

Vendredi, 7 mars 2014, lors de notre absence, des employés d'hydro-Québec sont venus retirer notre compteur à roulette pour le remplacer par un modèle émettant des micro-ondes pulsées. Ce type de compteur émet des radiofréquences, toutes les 30 secondes, 5 secondes ou 2 secondes, 24 heures par jour, 7 jours par semaine et 365 jours par année. Sachant que la lecture ne se fait qu'une fois par deux mois, je ne comprends pas pourquoi on nous soumet perpétuellement à ces émissions. Pour le modèle aux 30 secondes, cela signifie 2880 fois par jour, ou environ 1 000 000 de fois par année; pour le modèle aux 2 secondes, jusqu'à 43 200 fois par jour, ou plus de 15 000 000 de fois par année. !!!

Je considère qu'hydro-Québec agit de façon très cavalière.

1. Nous n'avons pas été prévenu malgré la requête écrite à notre dossier client.
2. Le principe de précaution devrait s'appliquer pour les apiculteurs.

C'est encore trop tôt pour nous prononcer sur les effets que ces ondes pourraient avoir sur notre santé mais, ayant été diagnostiquée comme électrosensible dans le passé, je ne vois pas d'un très bon œil l'arrivée de se nouveau compteur installé sur le mur accolé à la tête du lit de la chambre à coucher principale.

En vous remerciant de tenir compte de mon témoignage,

Manon Labrie
Apicultrice et résidente de Mandeville, JOK 1L0